

**ORDONNANCE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE D'ATTENTE POUR TAXI SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA RUE HUTCHISON AU NORD DE LA RUE JEAN-TALON OUEST, AYANT UNE CAPACITÉ DE CINQ (5) PLACES.**

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1 art. 3 par. 6)*

**ORDONNANCE N° 14-25-11**

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2025, l'ordonnance suivante :

1. Procéder à la création d'un nouveau poste d'attente pour taxi (cinq places) sur le côté ouest de la rue Hutchison au nord de la rue Jean-Talon Ouest;
2. Retirer cinq places de stationnement tarifé, soit l'enlèvement des parcomètres n° VA500 à VA504 sur le côté ouest de la rue Hutchison au nord de la rue Jean-Talon Ouest.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 4 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement,  
**Gabrielle Gauthier**